



PRIX DE LA MAISON DE L'HISTOIRE

Dans le but de promouvoir la recherche historique et d'encourager les jeunes collégiennes à s'intéresser à cette discipline, la Maison de l'histoire de l'Université de Genève a institué un prix d'un montant de 1'000 francs récompensant un travail de maturité particulièrement méritant portant sur l'histoire.

Partenariat

Selon un partenariat inauguré en 2013, la Maison de l'histoire de l'Université de Genève et le Département de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport de Genève, par le biais du Comité scientifique de la Maison de l'histoire, mettent au concours le **Prix de la Maison de l'Histoire** d'un montant de 1'000.- récompensant un travail de maturité gymnasiale. Le premier prix a été distribué à l'occasion de la première édition des Rencontres de Genève (dorénavant Festival Histoire et Cité). La Maison de l'histoire s'engage pour une durée de 5 ans.

Concours

Peuvent concourir les travaux particulièrement exemplaires qui traitent d'un thème historique (histoire générale, des sciences, de la médecine, économique, de l'éducation, du droit, des religions, de la philosophie, de l'art, de la musique, etc.) répondant aux critères ci-après énoncés.

Forme du travail de maturité

Le travail prend en principe la forme d'un mémoire écrit, selon les critères de la Commission suisse de maturité. Le jury peut néanmoins prendre en compte une autre forme de travail de maturité s'il est jugé de grande qualité et s'il présente une dimension historique manifeste.

Critères d'évaluation

Le travail propose une réflexion historique, critique et problématisée. L'analyse est cohérente, argumentée, bien documentée, nuancée et s'appuie sur des sources (archives, documents filmiques, écrits, etc.). Par ailleurs, le travail écrit respecte les règles formelles en usage (notes de bas de page, bibliographie, etc.) et il cite de façon rigoureuse et systématique en notes l'ensemble des références bibliographiques et des sources utilisées.

Procédure

Les travaux susceptibles d'être primés seront recueillis par le/la doyen-ne répondant-e des prix de chaque établissement et envoyés, au plus tard le **31 mars 2020**, à l'attention de M. Arto Clerc (Service enseignement, évaluation et certifications (SEC), DGESII, Ch. de l'Echo 5a, 1213 Onex) selon les modalités suivantes :

- un exemplaire papier anonymisé, indiquant le nom de l'établissement **sans celui de l'auteur-e**;
- une enveloppe fermée portant le titre du travail et contenant le nom du prix, le nom de l'auteur-e, son adresse postale, son téléphone, son adresse de courrier

électronique;

- une version numérique **anonymisée** à l'attention de : arto.clerc@edu.ge.ch

Le service SEC se charge de transmettre au jury les documents suivants :

- un exemplaire papier sans l'indication du nom de l'auteur-e,
- une version numérique sans indication du nom de l'auteur-e.

Le jury ne prend pas connaissance de l'identité des auteur-e-s des travaux avant d'avoir pris sa décision.

Jury

Le jury est libre de sa décision. Il est constitué de quatre à six membres :

- trois membres du Comité scientifique de la Maison de l'histoire,
- le cas échéant un membre du comité scientifique du *Festival Histoire et Cité*,
- la directrice responsable de l'Histoire pour le Collège de Genève, le cas échéant le doyen ou la doyenne délégué-e par ses soins,
- le cas échéant un-e représentant-e du service SEC.

Le jury désigne la lauréate ou le lauréat. Il communique sa décision au service SEC qui informe le lauréat ou la lauréate du prix obtenu, la directrice ou le directeur de l'établissement concerné ainsi que le Collège de Genève.

Règlement mis à jour le 20 novembre 2019.